



Municipalité de Crassier

Au Conseil communal

Préavis no 24/2020

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES **EXERCICE 2019**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93 a) à g) de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, mis à jour le 1^{er} juillet 2013,
- 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 mis à jour le 1^{er} avril 2004,
- 94 du Règlement du Conseil communal du 11 juillet 2016,

nous vous présentons ci-après le rapport de gestion de la Municipalité et les comptes de l'exercice 2019 que nous soumettons à votre approbation.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Commune durant l'année 2019.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil communal

Le Conseil communal a tenu 3 séances durant l'année 2019 sous la présidence de M. Pascal Contegat. Il s'est prononcé sur 6 préavis municipaux.

Municipalité

La Municipalité a tenu 45 séances durant l'exercice 2019.

- Séance intercommunale entre les exécutifs des communes de Borex et de Crassier

Les Municipalités des 2 communes précitées se sont réunies le 04 juin 2019 afin de traiter les affaires conjointes aux deux villages :

- La Nau : travaux de remise en état et signalisation de la mise à ban.
 - ASP : activité au sein des deux communes.
 - Aménagement de zones 30 km/h dans le village de Crassier.
-
- Visite annuelle du Préfet

L'inspection annuelle de la commune par la Préfecture a eu lieu le 10 octobre 2019, conformément à l'art. 141 LC. La visite du Préfet, Monsieur Jean-Pierre Deriaz, n'a donné lieu à aucune remarque particulière.

Délégation de compétence du Conseil communal à la Municipalité

Durant l'exercice 2019, la Municipalité n'a usé d'aucune compétence déléguée par le Conseil communal au début de la législature 2016/2021.

Finances

Conformément à l'art. 35b du Règlement sur la comptabilité des Communes, la Municipalité a mandaté le réviseur externe Fiprom SA pour vérifier les comptes de fonctionnement et le bilan 2019. Le rapport du vérificateur a été remis à la Commission de gestion du Conseil communal. Il est annexé au présent préavis.

Suivi des observations et remarques des années précédentes

Par la Commission de Gestion:

Le rapport de la Commission de Gestion concernant l'exercice 2018 ne comportait aucune remarque ou modification que la Municipalité aurait dû reporter ou exécuter pour l'exercice 2019.

Par le réviseur externe:

Le rapport du réviseur externe concernant l'exercice 2019 mentionne que lors de son contrôle, il n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes au règlement sur la comptabilité des communes. (NAS 910 Rewiew)

Comptes 2019

Ci-après, quelques commentaires généraux sur l'exercice écoulé. Des commentaires plus détaillés pour les postes nécessitant des explications ont été insérés (en bleu) avec les comptes.

Les revenus de la Commune totalisent CHF 7'774'260.42 contre des charges de CHF 7'674'985.34 faisant ressortir un excédent de revenu de CHF 99'275.08 après amortissements et prélèvements ou attributions aux fonds de réserve affectés, alors que le budget 2019 prévoyait un excédent de charges de CHF 79'112.00.-.

Le résultat effectif de l'exercice 2019 épuré¹ se solde par un excédent de charges de CHF 216'191.93. (Résultat + amortissements extraordinaires administratifs + affectation aux fonds de réserve – prélèvements sur les fonds de réserves)

Le bilan totalise CHF 11'938'369.50 à comparer à 2018 CHF 11'546'242.84.

L'amortissement obligatoire CHF 239'140.-.

L'amortissement complémentaire CHF 720.-

L'amortissement du patrimoine financier CHF 529'998.-

Les emprunts bancaires ont augmenté de CHF 500'000.- pour se situer à CHF 7'300'000.-.

L'avance de trésorerie CHF 1'000'000.-

Fonds de réserve

Les fonds de réserve des recettes affectées (9280) ont été prélevés de CHF 286'495.41

Les fonds de réserve de CHF 306'033.- pour la facture sociale (9282) ont été amortis par la rubrique 220.480.9.

Ces fonds ont été créés pour pallier à la grande différence entre les acomptes et la facture finale que nous recevons en septembre, soit bien après le bouclage des comptes. Depuis 2017 nous

¹ Pour le résultat épuré on ne tient pas compte des imputations internes

recevons le décompte final provisoire en avril et il nous a été demandé par le SCL² de passer l'écriture comptable par un compte transitoire.

Le Fonds de réserve route a été alimenté par une compensation financière de CHF 300'000.-, article 3.3 du Règlement communal sur les constructions et aménagement du territoire. Il servira de financement au futur rond-point.

Résultats 2019³

N° Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration Générale	626'307	118'745	5595'115	83'490	609'768	95'301
2	Finances	2'326'927	6'161'852	1'799'374	5'921'749	2'164'896	5'911'165
3	Domaines et bâtiments	548'917	634'117	449'055	619'495	514'210	726'455
4	Travaux	815'937	460'509	654'795	287'700	619'051	293'592
5	Instruction publique	922'468	25'906	953'090	21'200	966'781	55'939
6	Police	334'880	29'895	343'439	27'800	360'048	44'903
7	Sécurité sociale	2'057'199	299'706	2'495'678	250'000	2'329'743	482'625
8	Service industriels	42'345	42'345				
	Excédent	7'674'985	7'774'260	7'290'546	7'211'434	7'564'500	7'609'983
			99'275.08	79'112.00			45'482.95

Revenus

Impôts

On constate une diminution de CHF 183'172.59 de revenu par rapport aux comptes 2018 sur l'ensemble des impôts, y compris les impôts conjoncturels (dits aléatoires).

La part des taxations antérieures revenu et fortune représente CHF 737'163.-.

N'oublions pas que 30% de l'impôt sur les frontaliers, 50% sur les droits de mutation, 50% sur les successions et donations et 50% sur l'impôt sur les gains immobiliers seront reportés sur la facture sociale.

Les principales recettes communales sont toujours générées par les rentrées fiscales qui représentent 64% des recettes communales et les revenus du patrimoine pour 8%.

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Revenu impôts	4'994'583	5'510'100	5'177'756

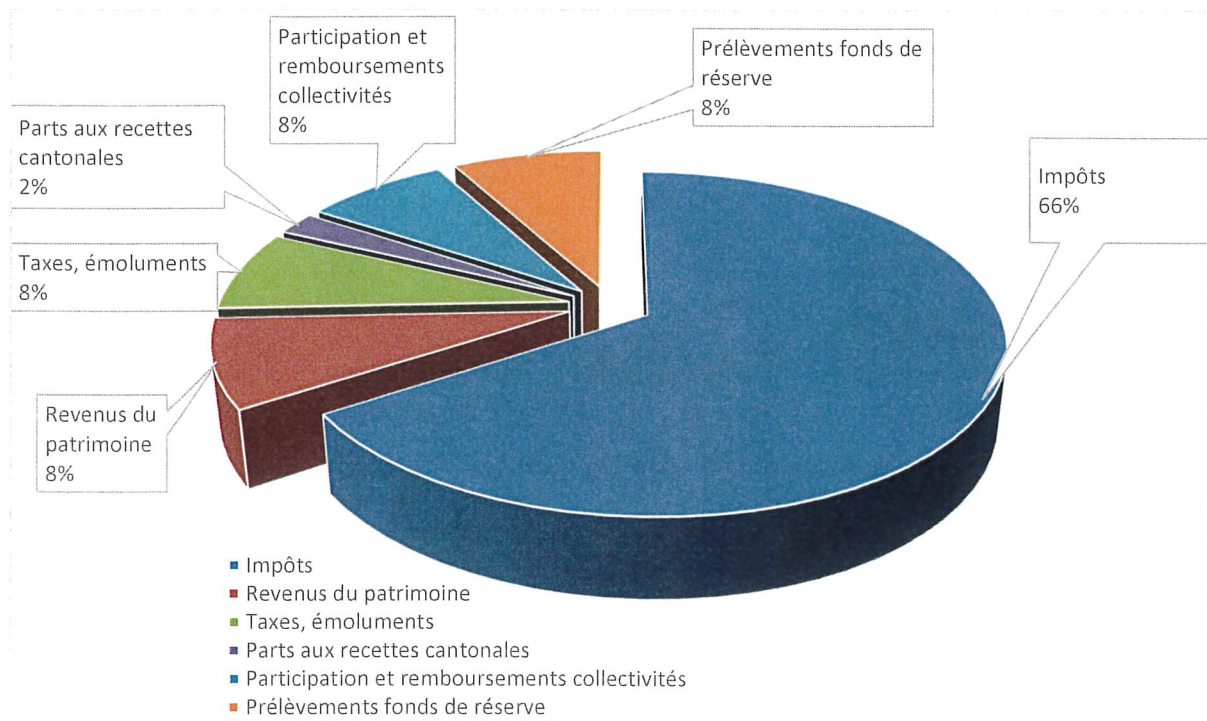
	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Revenu financier	407'857	403'320	423'951

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Revenu administratif	161'894	166'445	171'244

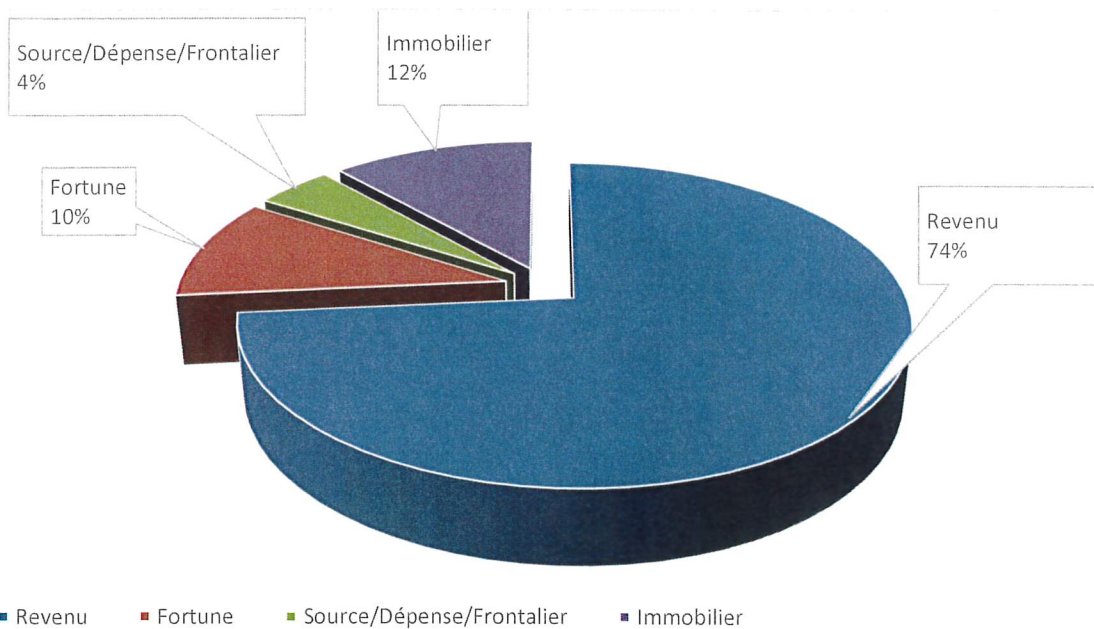
² Service des Communes et du Logement

³ Montant arrondi, sauf le résultat

Revenus par nature⁴

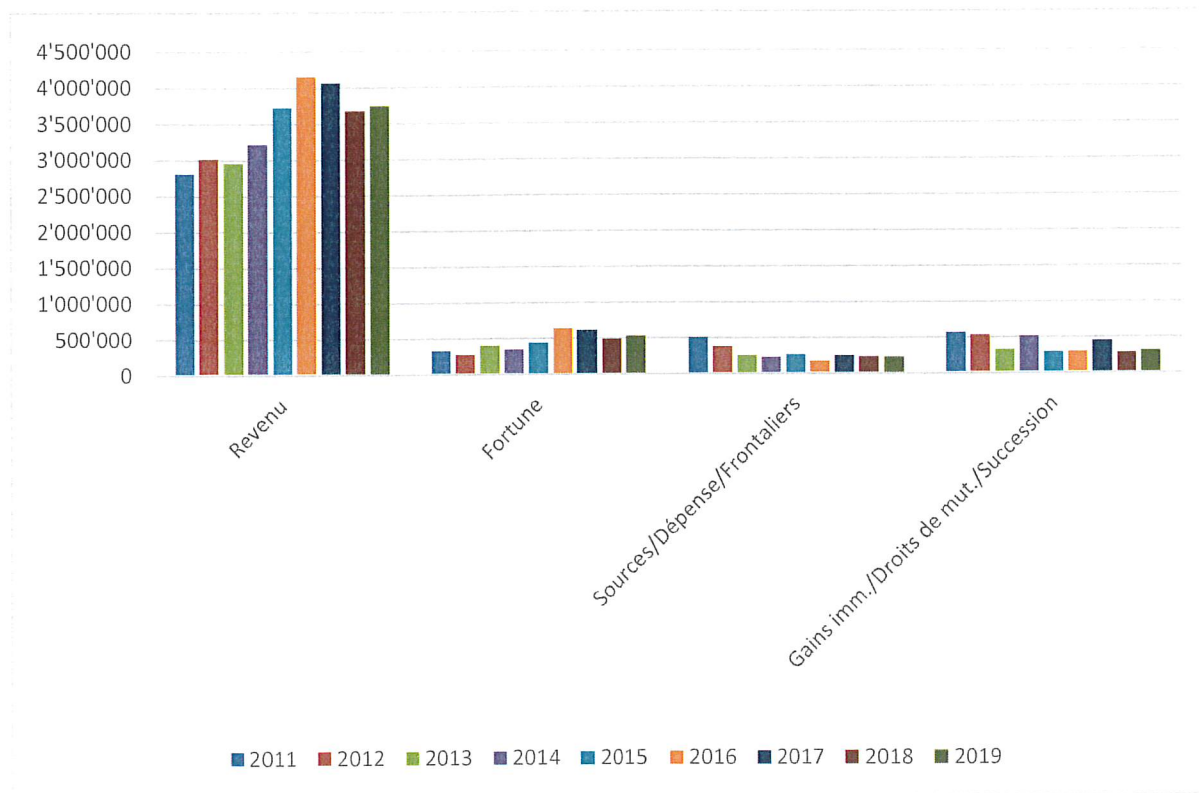


Répartition de l'impôt, 4,994 MCHF

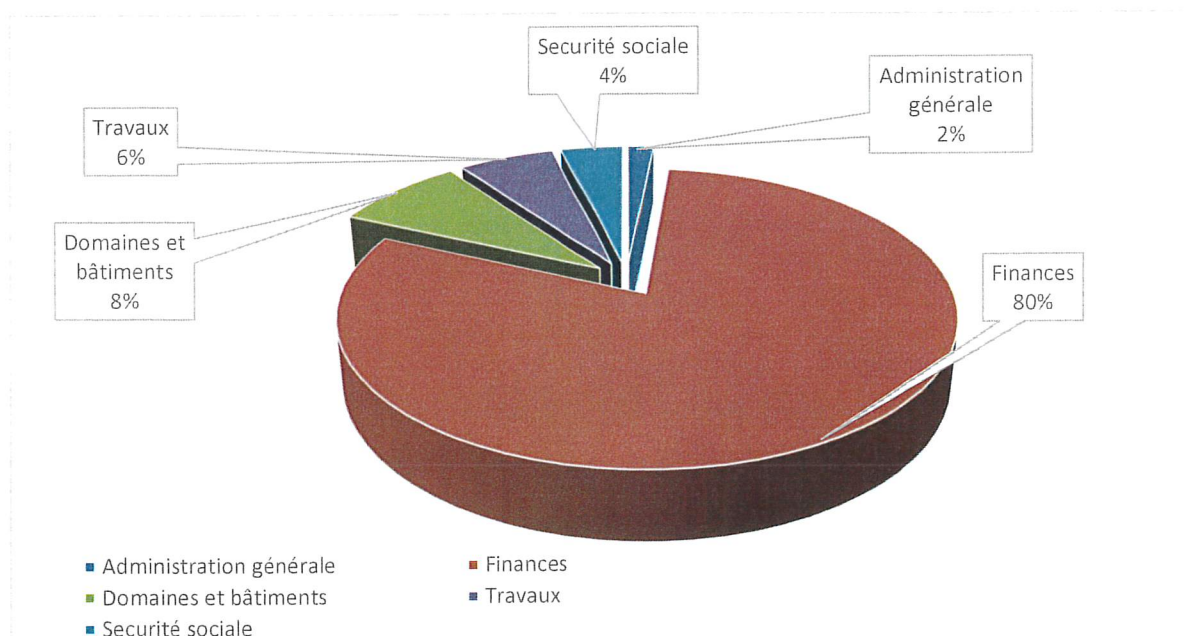


⁴ Les revenus par rubrique inférieurs à 1% n'apparaissent pas

Evolution des rentrées fiscales entre 2011 et 2019



Revenus par service⁵

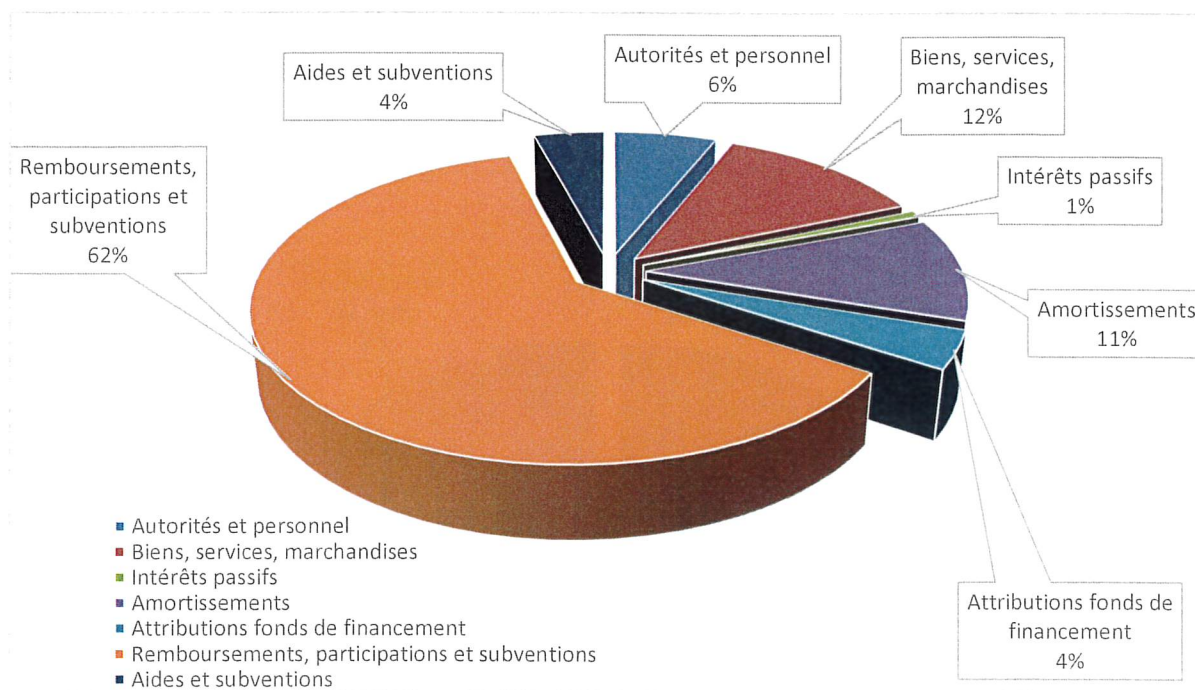


⁵ Les revenus par rubrique inférieures à 1% n'apparaissent pas.

Charges

Les charges directement dépendantes de l'action de la Municipalité font systématiquement l'objet d'une attention particulière. Elles représentent 34% des dépenses.

Charges par nature



Les principales charges des associations intercommunales et de l'Etat de Vaud sont résumées ci-dessous.

Cette année le Canton nous a fourni pour la facture sociale un décompte provisoire en avril, de ce fait nous pouvons faire les corrections nécessaires directement dans l'année en cours.

Péréquation⁶

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Péréquation	1'380'892	1'449'423	1'260'280

Association intercommunale Asse et Boiron

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Aide pour le sport	105'537	83'070	95'697

Instruction publique

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Primaire / 105 élèves	441'492	483'940	591'655
Secondaire /53 élèves	425'267	428'750	306'091

Police⁷

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2019

⁶ Selon décompte provisoire du 12 avril du Service des communes et du logement (SCL) et non des comptes

⁷ Idem

Police cantonale	185'321	203'120	193'835
------------------	---------	---------	---------

SDIS

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Nyon-Dôle	46'625	48'800	44'584

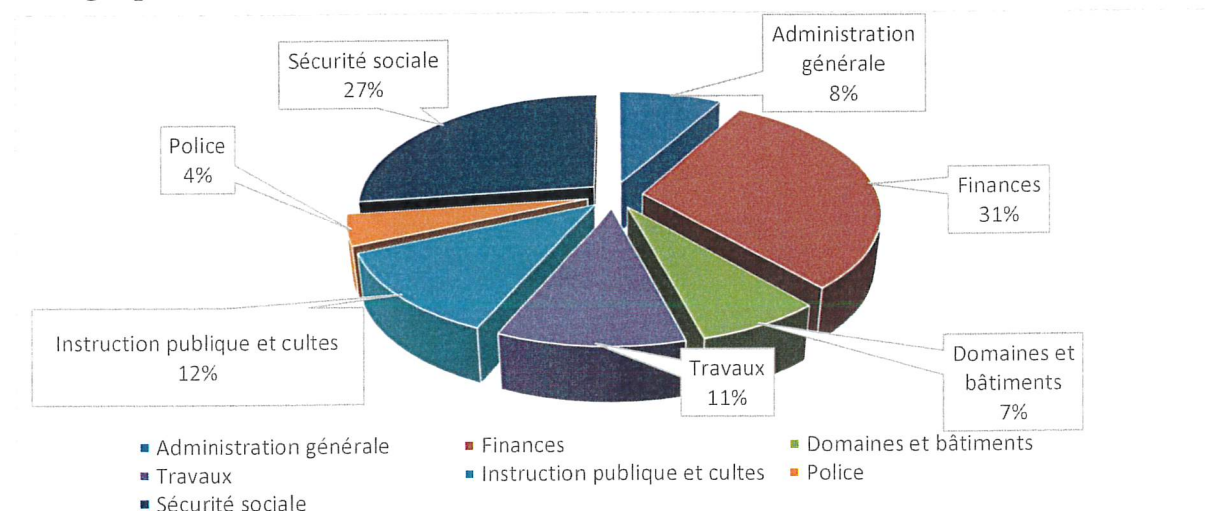
Sécurité sociale

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
AVASAD	106'812	114'000	110'168
AEE – réseau	195'638	313'235	182'081

Facture sociale⁸

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Facture sociale	1'427'513	2'032'385	1'530'291

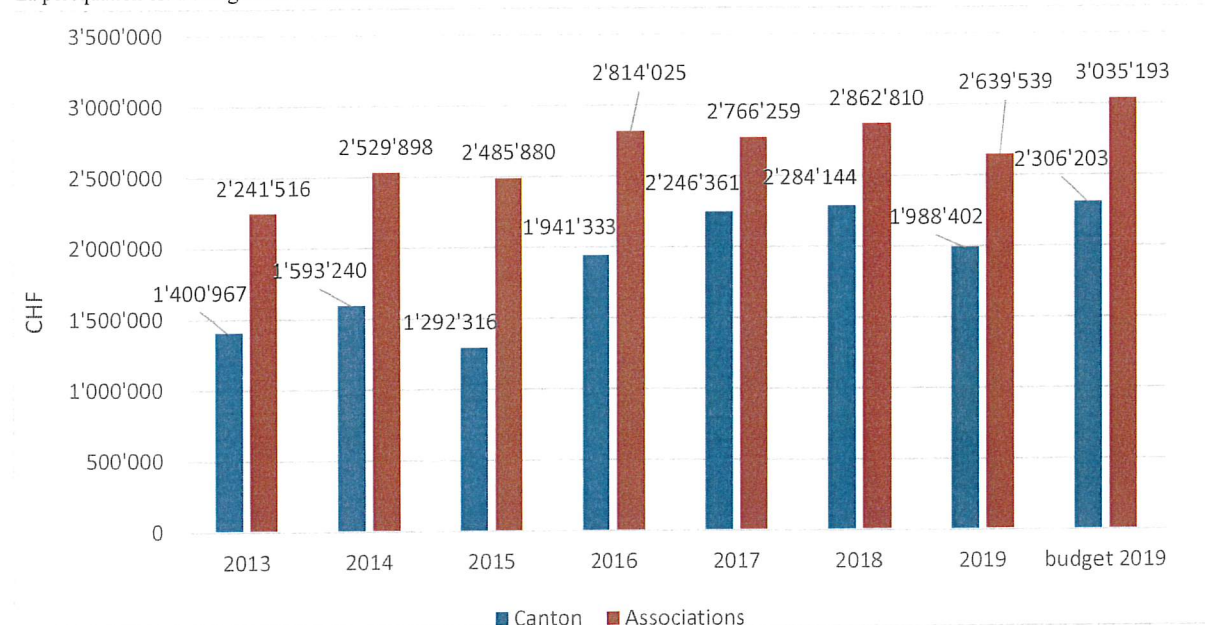
Charges par services



Participation Canton et Associations Intercommunales

En un coup d'œil les charges non maîtrisées par la Commune

La péréquation est à charge dans les Associations



⁸ Idem

Autres indicateurs

Taux d'imposition

68 ct par franc à l'Etat (aussi 68 points)

Valeur du point d'impôt (source BDI)

	2019	2018	2017
Point d'impôt	73'277	80'568	89'567
Net par habitant	68.57	77.15	72.41

Points d'impôt affectés

	2019	2018	2017
Facture sociale	23.67	25.04	22.13
Péréquation nette	16.30	16.87	15.79

Marge d'autofinancement

	2019	2018	2017
Cash-flow	22'948	234'663	132'934

Endettement net par habitant

	2019	2018	2017
Net par habitant	3'893	3'624	3'665

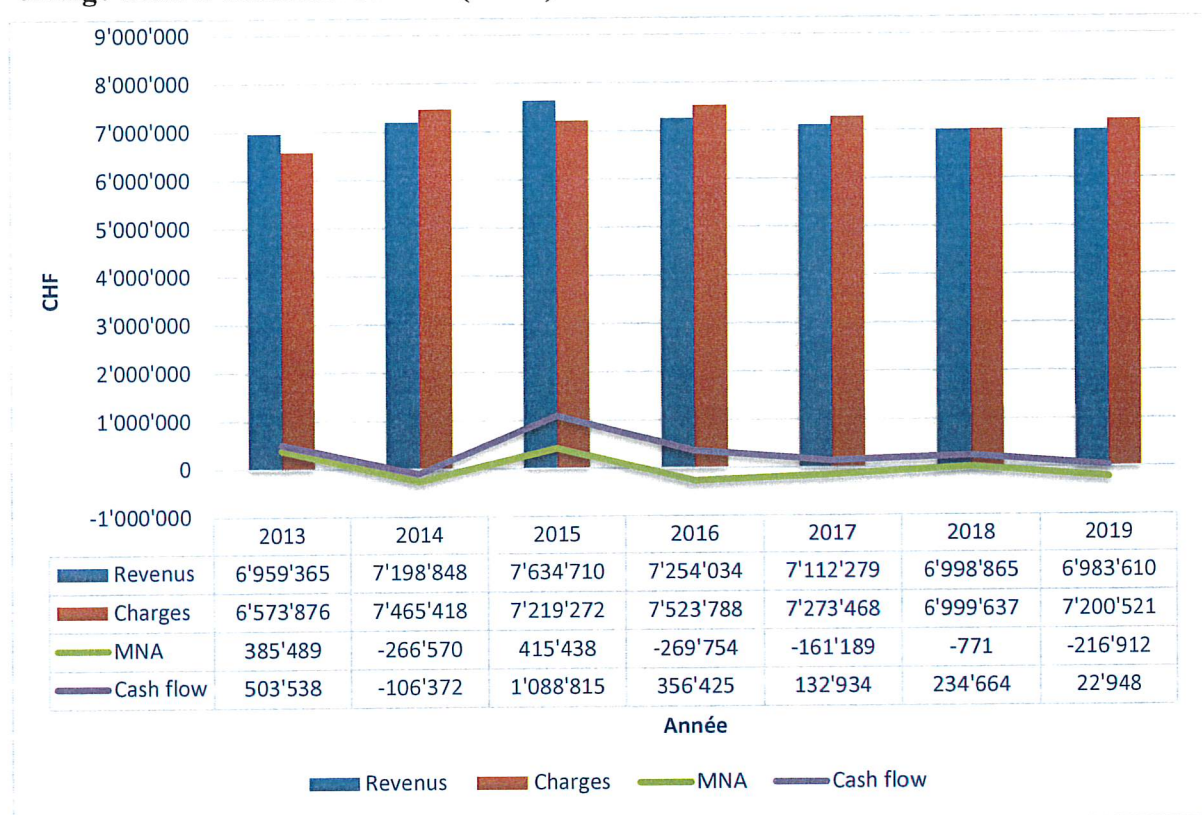
Cautionnement hors bilan (CHF)

AIAB	4'633'374.20
SITSE	3'274'994.00
ORPCi	10'020.65

Patrimoine foncier

Estimation fiscale	5'876'200.00
Valeur ECA	18'653'803.00

Marge nette d'autofinancement (MNA) et Cash-flow



MNA: (=Revenus épurés – Charges épurées) la **marge nette d'autofinancement** correspond à un concept de résultat qui reflète les moyens financiers à disposition de la commune. Dans le cadre de la planification financière, la MNA est un instrument de prévision des moyens financiers à disposition pour les années futures, qui peuvent être utilisés sous forme de baisse d'impôts, de financement de nouveaux investissements, de remboursements supplémentaires d'emprunts ou encore de financements de politiques redistributives ou sociales. Les amortissements comptables obligatoires (réguliers) sont les seules écritures comptables prises en compte dans le calcul de la MNA, celle-ci supposant que les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers (amortissement économique ou remboursement de la dette). Les sommes allouées à ces remboursements ne sont donc plus disponibles pour un autre usage.

CF : A l'image de la MNA, le **Cash-flow** est également un concept de résultat. Son calcul suppose les mêmes principes que pour la MNA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats. A noter que la fiduciaire prend en compte l'amortissement financier dans son calcul du cash-flow (CHF 552'946).

Préavis clôturés en 2019

Néant

Amortissements complémentaires

L'amortissement comptable supplémentaire est une écriture qui est généralement utilisée lorsque la commune réalise un excédent de revenus, c'est-à-dire au moment de la clôture des comptes. L'amortissement supplémentaire consiste à créer une charge de fonctionnement permettant de diminuer la valeur d'un actif au bilan, dans le patrimoine financier ou administratif. Le principe est le même que l'amortissement comptable obligatoire, à l'exception

que l'amortissement supplémentaire constitue une option de gestion en fin d'exercice et qu'il ne provient pas de la politique d'amortissement.

D'un point de vue financier, et comme pour les mouvements sur les réserves, un amortissement supplémentaire n'influence pas le financement à disposition, car l'excédent des revenus correspondant représente bien des liquidités encaissées par la commune.

Terrains les Vuattes	- CHF 280'000.-
Terrain scierie	- CHF 160'000.-
Ancienne scierie / appartement	- CHF 90'000.-

Analyse des finances communales

ACTIF	Début	Fin	Variation
Actif disponible	3'591'548.59	3'907'032.35	315'483.76
immobilisations	7'954'694.25	8'031'337.15	76'642.90
Total	11'546'242.84	11'938'369.50	392'126.66
PASSIF	Début	Fin	Variation
Endettement total	7'850'059.66	8'459'098.25	609'038.59
Fonds et réserves	1'629'287.21	1'313'100.20	-316'187.01
Capital	2'066'895.97	2'166'171.05	99'275.08
Total	11'546'242.84	11'938'369.50	392'126.66
Endettement/Fortune net	4'258'511.07	4'552'065.90	293'554.83
COMPTE DE FONCTIONNEMENT	Charges	Revenus	Différence
Résultat publié	7'841'543.33	7'940'818.41	-99'275.08
A DEDUIRE			
Amortissements	817'950.00	0.00	817'950.00
Mouvements réserves	300'516.60	616'703.61	-316'187.01
Imputations internes	173'946.98	173'946.98	0.00
Charges de fonctionnement épurées	7'349'069.35	148'547.59	7'200'521.76
Revenus de fonctionnement épurés	18'010.40	7'001'620.23	-6'983'609.83
Marge d'autofinancement			-112'948.07
RATIOS *	2018	2019	Valeurs idéales
MA/EN Capacité de financement de l'endettement	5.51%	2.48%	>15%
MA/RFE Capacité d'autofinancement	3.35%	1.61%	>20%
MA/DIN Degré d'autofinancement	119.58%	10'009.87%	>80%

* Explication des différents ratios à la page suivante.

INP/RFE Quotité d'intérêts passifs	0.81%	0.73%	<5%
Quotité de la dette brute	110.01%	118.85%	<100%
Quotité de la charge des intérêts nets	-8.54%	-8.41%	<1%
Intérêts passifs	57'023.93	51'259.18	
Impôts	2018	2019	
Valeur du point d'impôt	80'568.14	73'277.00	
Revenus des impôts (pour péréquation)	5'156'360.67	4'982'836.01	
Par habitant	2018	2019	
Endettement/Fortune net par habitant	3'624.26	3'893.98	
Endettement total par habitant	6'680.90	7'236.18	
Valeur du point d'impôt par habitant	68.57	62.68	
Péréquation, charges cantonales	2018	2019	
Facture sociale	2'017'540.00	1'734'276.25	
Points d'impôt pour la facture sociale	25.04	23.67	
Charges de la péréquation	1'590'366.00	1'380'892.00	
Nombre de point pour la péréquation (Charges)	19.74	18.84	
Revenu de la péréquation	-231'532.00	-185'796.00	
Nombre de point pour la péréquation (Revenus)	-2.87	-2.54	

Explication des différents ratios :

La Capacité de financement de l'endettement (MA/EN) détermine le rapport entre les disponibilités annuelles propres et d'endettement net à la fin de l'exercice ; est considérée comme insuffisante jusqu'à 5% ; jusqu'à 15% moyenne ; et au-dessus bonne. *Crassier / 2.48%*

La Capacité d'autofinancement (MA/RFE) caractérise la capacité, respectivement la marge financière dont une commune dispose. Une part inférieure à 10% est un indice d'une faible capacité d'investissement. Les valeurs supérieures à 20% sont l'indice d'une bonne capacité d'investissement. *Crassier / 1.61%*

Le degré d'autofinancement (MA/DIN) détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux. Un degré inférieur à 100% est l'indice d'une augmentation de l'endettement ; un degré supérieur à 100% est l'indice du désendettement. Des valeurs situées entre 70 et 100% sont l'indice d'une augmentation de l'endettement supportable. En outre il indique quelles parts de ses investissements la commune peut financer par ses propres moyens. Il s'agit d'une vision strictement financière. *Crassier / 10'009%*

La quotité des intérêts (INP/RFE) est considérée comme faible jusqu'à 2% ; dès 5% elle est déjà élevée, et à partir de 8% elle est considérée comme très élevée. Cet indice fait apparaître quelle part des revenus disponibles est affectée aux charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. *Crassier / 0.73%*.

La quotité de la dette brute mesure l'endettement brut par rapport aux revenus annuels. Pour être très bon, les dettes ne devraient dépasser le 50% des revenus de l'année ; est considérée comme bonne jusqu'à 100% ; jusqu'à 150% moyenne ; jusqu'à 200% mauvaise ; et au-dessus inquiétante. *Crassier / 118.85*

La quotité de la charge financière détermine la part des charges financières induites par le service de la dette mesurée aux revenus. Une part supérieure à 15% est un indice d'un besoin élevé au niveau des amortissements comptables et/ou d'un endettement élevé. *Crassier / -8.41%*

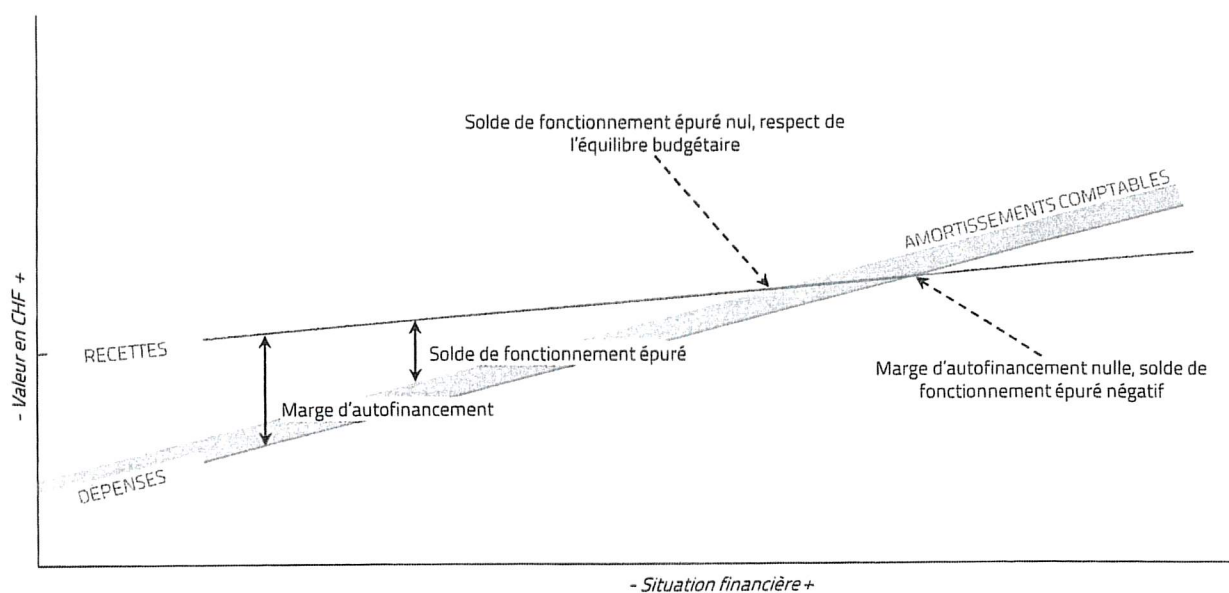
L'endettement net par habitant est une donnée également utilisée pour apprécier l'endettement. La qualité de cet indicateur dépend de l'évaluation correcte du patrimoine financier. Une part de 5'000 francs est considérée comme très élevée. *Crassier / 3'893.98.*

Petit lexique illustré

Graphique d'analyse des concepts de résultats d'exploitation

La figure 15 propose une analyse graphique des concepts de résultats du compte de fonctionnement. Différentes situations financières sont représentées dans le graphique ci-dessous à l'aide de la droite (ligne) correspondante aux recettes courantes et celles des dépenses courantes. Ce graphique permet de montrer la marge d'autofinancement, le solde de fonctionnement épuré, ainsi que la situation de l'équilibre budgétaire et celle d'une marge d'autofinancement nulle.

Figure 15 : Graphique d'analyse des concepts de résultats



Charge

Une charge est une écriture comptable relatant un coût n'entraînant pas nécessairement de décaissement. Elle permet de comptabiliser l'utilisation des moyens (financiers, infrastructures, humains, etc.) de la commune. Toute dépense est une charge, mais toute charge n'est pas nécessairement une dépense. (Les amortissements – alimentation des fonds de réserve)

Dépense

Une dépense est une charge relatant un coût entraînant nécessairement un décaissement (flux financier, sortie d'argent des caisses de la commune). Toute dépense est une charge. (Les factures de prestations ou d'achats)

Revenu

Un revenu est une écriture comptable relatant un produit avec ou sans encaissement. Un revenu n'est pas nécessairement une recette. (Reprise des fonds de réserve, imputations internes)

Recette

Une recette est un produit avec un décaissement (flux financier, entrée d'argent dans les caisses de la commune). Toute recette est un revenu. (Impôts, factures des taxes et prestations communales)

REPRÉSENTATIONS:

La Commune de Crassier a été régulièrement représentée par sa Municipalité dans les réunions des diverses associations listées ci-après (liste non exhaustive):

- Assemblée des Syndics du District de Nyon

Convoquée à 3 reprises en 2019, les 28 mars, 12 septembre et 28 novembre, présidées alternativement par les Préfets Mme Chantal Turin et M. Jean-Pierre Dériaz, les sujets suivants ont été traités :

Le 28.03.2019 à Changins (*Haute école de viticulture et œnologie*)

- Présentation de l'Association Pro-Jet
- Présentation : buts et principes pour la nouvelle péréquation financière intercommunale vaudoise (NPIV)
- Présentation de la haute école de viticulture et œnologie de Changins.

Le 12.09.2019 à St-Georges

- Présentation statistique des comptes 2018 des communes du district.
- Présentation de l'Association organisatrice de la Fête de la Vigne.
- Exposé des conditions d'utilisation des fonds de compensation des abris PCi - Procédure de validation des abris.
- Bilan et échanges sur la LEM (Loi sur les Ecoles de Musique). Ecole de Musique de Rolle et Nyon et Conservatoire de l'Ouest Vaudois (COV).
- Exposé sur le système de gestion des zones d'activités.

Le 28.11.2019 à Trélex

- Présentation de la fête cantonale des chanteurs vaudois en 2021 à Gland.
- Présentation de l'ASBV (Association des services bénévoles vaudois).
- Exposé sur la loi sur l'information.
- Exposé sur la gestion et les aménagements en économie alpestre – gestion de l'eau.
- Sous la présidence d'un syndic : Intervention de M. Denys Jaquet, syndic de Rolle et discussion sur les impacts liés à la péréquation intercommunale.
- Groupement des Syndics Asse et Boiron

Les Syndics du groupement Asse et Boiron se sont réunis à 2 reprises pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes du groupement, les 14 mars et 09 octobre 2019. Les sujets suivants ont été abordés :

Le 14.03.2019 à Signy-Avenex

- Collecte des matières plastiques (flaconnage avec bouchons et autres).
- Création d'une bibliothèque médiathèque publique sur le site du collège secondaire de Borex-Crassier dans le cadre des communes Asse-Boiron : nécessité, répartition des coûts ? Avenir des locaux de la bibliothèque scolaire à Borex.
- Proposition d'harmonisation du mode de péréquation des coûts de fonctionnement de la paroisse protestante de la Dôle et de la communauté catholique de Crassier entre les communes concernées – à savoir : au nombre d'habitants respectifs de chaque commune et non plus au nombre de personnes à la confession déclarée.

Le 09.10.2019 à Arnex-sur-Nyon

- Déchetteries : Discussion quant à l'accès libre à tous les habitants des communes Asse et Boiron dans les déchetteries sises sur le territoire Asse et Boiron.
- Gestion des zones d'activités en vue de la mise en place d'une structure régionale pour l'élaboration de la stratégie de gestion des zones d'activités : nomination de 4 délégués au COPIL.

Union des Communes Vaudoises (UCV)

L'UCV est une association faitière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public.

Son objectif est de construire ensemble l'avenir des communes vaudoises:

- Conserver et accroître l'autonomie communale : une priorité.
- Péréquation intercommunale : refonte en profondeur pour 2021.
- Offrir des prestations de qualité.
- Toujours au fait sur les enjeux de politiques publiques communales.
- Au côté des communes pour la maîtrise des dossiers complexes.
- L'UCV dynamise son fonctionnement.

Ses prestations :

- Réalisation d'**analyses financières** pour les communes.
- Aide à la mise en place d'une **planification financière**.
- Accompagnement stratégique et financier dans le cas de **fusions de communes**, notamment sur le processus de fusion, l'animation de groupe de travail et la réalisation d'une analyse comparative multicritères.
- Accompagnement pour la mise en place et le développement de collaborations intercommunales.
- Animation de séances et ateliers sur les différentes thématiques communales.
- Accompagnement dans les processus de réflexion stratégique.

Convoquée une fois en 2019 l'assemblée générale de l'UCV a eu lieu pendant la Journée des communes vaudoises, le matin, en parallèle aux visites récréatives proposées aux accompagnants.

Cette assemblée statutaire est présidée par le Comité de l'UCV et réunit les délégués des communes. Elle accueille également sur invitation les interlocuteurs privilégiés de l'association, issus du monde politique mais aussi économique, parmi lesquels le Conseil d'Etat, et est ouverte à la presse. Elle rassemble environ 600 personnes.

L'assemblée générale se déroule en trois temps forts : la partie statutaire, le message du Conseil d'Etat et le discours d'un-e orateur-trice. Les délégués présents ont également la possibilité d'y prendre la parole.

L'UCV s'engage de manière proactive dans tous les dossiers où les compétences et les finances communales sont en jeu: elle porte une réflexion, propose des pistes, négocie des solutions et enfin suit leur concrétisation. Ce faisant, elle forge avec ses 278 membres l'avenir de l'ensemble des communes vaudoises.

En 2019, l'UCV compte 278 communes membres sur 309, soit 90 % des communes totalisant 94,5 % de la population vaudoise. L'association est l'interlocutrice privilégiée des communes vaudoises et des autorités cantonales: une force de proposition écoutée et entendue.

Un comité exécutif de 13 Syndics représentant respectivement les 10 districts du Canton, la Ville de Lausanne et les Présidents des groupes permanents des Bourgs et Villages et des Villes. Le Comité pilote de l'UCV, négocie avec le Conseil d'Etat et participe aux différents groupes de travail en lien avec les politiques publiques communales.

Un Conseil de 50 membres, cinq par district, qui assure la représentativité des communes et délibère, entre autres, sur les enjeux touchant la vie des communes.

Région de Nyon (anciennement nommée « le Conseil Régional du district de Nyon »)

Région de Nyon est l'association des communes du district de Nyon. Elle compte 42 communes adhérentes au 31.12.2019 et coordonne la planification régionale autour des thématiques interdépendantes que sont le territoire, la mobilité, l'environnement, le contexte socio-économique, la culture, le tourisme et le sport.

Conseil intercommunal

En 2019, le Conseil intercommunal de Région de Nyon s'est réuni 5 fois, soit le 21 février à Dully, le 02 mai à Trélex, le 20 juin à Gland, le 26 septembre à Genolier et le 11 décembre Coppet. Les préavis suivants ont été adoptés :

Préavis 39-2019	Extension de l'Usine à Gaz.
Préavis 40-2019	Etat financier du fonds TP.
Préavis 41-2019	Contribution de CHF 108'000.- sur le fonds régional TP pour la sécurisation de deux arrêts de bus.
Préavis 42-2019	DISREN – Soutien à la réalisation de la Maison des vins de la Côte.
Préavis 43-2019	DISREN – Réalisation d'aménagements cyclables en traversée de Perroy.
Préavis 44-2019	Reconduction du DISREN pour la période 2020-2025.
Préavis 45-2019	Comptes 2018.
Préavis 46-2019	Renforcement de l'offre nocturne de transports publics dans le district.
Préavis 47-2019	Mesures de promotion pour la mobilité.
Préavis 48-2019	Budget 2020.
Préavis 49-2019	Demande de crédit de CHF 32'000.- pour la requalification de la RDU 1 ^{ère} étape Eysins.
Préavis 50-2019	Soutien de CHF 200'000.- à Visions du Réel pour la période 2020-2023.
Préavis 52-2019	Demande de crédit de CHF 100'000.- pour le soutien à l'équipement de production audiovisuelle du district.

Comité de Direction

Le Comité de Direction (CoDir) est l'exécutif de la Région. Il est composé de 9 membres élus par le Conseil intercommunal. Chacun d'entre eux assume un dicastère politique et la direction de son portefeuille de projets. L'organe a siégé à 23 reprises en 2019 et soumis 13 préavis au Conseil intercommunal. Il a répondu aux sollicitations de plusieurs communes en les visitant. En novembre, il a reçu la Commission de gestion du Grand Conseil: les élus cantonaux se sont intéressés au Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise, qui a fait l'objet d'éloges de la part des parlementaires, de même que les différentes autres thématiques traitées par l'association de communes.

Actualités 2019 de Région de Nyon

15.01.2019 : un carnet de 20 offres pour remercier les usagers des transports publics et les cyclistes

La nouvelle édition du carnet d'avantages loisirs comprend de nombreux rabais et entrées gratuites dans les lieux culturels et sites de loisirs. Région de Nyon édite ce carnet en collaboration avec les six transporteurs du district et divers acteurs locaux, pour la deuxième année consécutive. Remanié pour cette édition 2019, il peut être commandé gratuitement sur regiondenyon.ch/carnet ou être retiré aux offices du tourisme du district.

28.05.2019 : Région de Nyon obtient du canton le financement d'une trentaine de nouvelles courses de bus et de train

Les nouvelles liaisons de transports publics ont vu le jour à partir du 15 décembre 2019 grâce à la « collaboration intercommunale par laquelle Région de Nyon a établi un dossier solide et l'a défendu auprès du Canton ». Ces offres seront assumées par le mécanisme fédéral Trafic régional voyageurs: les communes vont faire des économies.

06.06.2019 : Région de Nyon déploie une campagne de communication afin de faire connaître son action

Des affiches et visuels rappellent à la population l'action collective des communes pour encourager à remplacer des trajets quotidiens en voiture par des déplacements en vélo.

06.08.2019 : Région de Nyon alloue CHF 37'000.- à plusieurs acteurs culturels du district

L'association de communes a décidé d'octroyer un soutien financier à Jazz au Peuple, à La Côte Flûte festival, à Focale, aux Editions Ripopée, à l'association « EEEH ! », ainsi qu'à huit projets de création artistique.

06.09.2019 : Canton et Région ont inauguré le site du Bois de Chênes à Genolier

Région de Nyon a contribué à hauteur de CHF 300'000.- à la restauration de la ferme-château du Bois de Chêne et de sa réserve naturelle, à Genolier. Une délégation de l'association intercommunale a participé à l'inauguration officielle du site naturel, qui a organisé des portes ouvertes le même jour.

12.09.2019 : une stratégie régionale pour accueillir des entreprises et favoriser l'emploi

Région de Nyon coordonnera la mise en place d'un système de gestion des zones d'activités à l'échelle du district. La démarche vise à garantir la diversité économique et favoriser l'emploi. Les enjeux et modalités ont été présentés aux communes.

26.09.2019 : reconduction du DISREN jusqu'en 2025 sous sa forme actuelle

La participation au DISREN restera une option facultative pour les communes membres à l'horizon des 5 prochaines années.

26.09.2019 : réalisations pour les cyclistes, piétons et bus à Eysins

Région de Nyon accepte de financer à hauteur de CHF 32'000.- l'étude de projet d'améliorations prévues sur la route de Crassier dans le cadre du concept RDU (Route de Desserte Urbaine). Les travaux soumis à l'étude concernent l'axe de circulation qui traverse le village d'Eysins et longe le site de Terre-Bonne.

07.10.2019 : les habitants du district de Nyon peuvent à nouveau tester l'abonnement demi-tarif

L'offre demi-tarif découverte est reconduite jusqu'au 17 novembre 2019, à la suite du succès rencontré l'an dernier dans cette opération menée par Région de Nyon. Grâce au bon à télécharger sur le site de Région de Nyon, les habitants du district peuvent à nouveau obtenir au prix de CHF 33.- un demi-tarif à l'essai, valable deux mois dans toute la Suisse.

06.11.2019 : la Confédération verse CHF 120 millions à l'agglomération qu'intègre Région de Nyon

« La majorité des mesures proposées pour un financement fédéral sur le territoire de Région de Nyon a été retenue », souligne la conseillère d'Etat vaudoise Jacqueline de Quattro. Parmi les projets financés se trouvent de futures réalisations en faveur de la mobilité douce dans le district et le réaménagement multimodal de la gare de Nyon.

25.11.2019 : fortement attendus, les bus nocturnes ont circulé dès le 15 décembre 2019 et l'offre diurne a été renforcée

Dès mi-décembre, les communes du district seront desservies par 35 nouvelles courses de bus, dont 15 inaugureront l'offre de transport public nocturne et permettront aux habitants de prolonger leurs soirées du vendredi et du samedi. Une campagne informe la population de cette mise en service, fruit de plusieurs années de démarches menées par Région de Nyon et les communes auprès de l'Etat de Vaud.

11.12.2019 : face à la hausse des charges, Région de Nyon présente un budget de transition réduisant des projets

Depuis plus de 10 ans, la cotisation par habitant est restée stable pour ménager les communes, alors que les charges s'alourdissent pour l'association. Le Comité de direction propose au Conseil intercommunal d'effectuer des coupes dans plusieurs postes du budget 2020 et de mettre temporairement de côté la plupart des soutiens dans le domaine du sport.

Réseau écologique « La Frontière »

Le réseau montre qu'il est possible de constituer une véritable infrastructure écologique connectant les zones protégées à forte biodiversité: La valeur écologique de l'ensemble du périmètre du Réseau se trouve ainsi décuplée. Cette toile de mesures cohérentes et connectées se densifie d'année en années et augmente considérablement la diversité des écosystèmes. Le Réseau La Frontière se profile comme l'un des moteurs des multiples initiatives agroécologiques durables.

GHOL – Hôpitaux de Nyon et Rolle / Association de soutien des Hôpitaux de l'Ouest lémanique

2019 a été une année riche et intense pour toutes les équipes qui ont dû manager et conduire de nombreux dossiers d'importance avec à la clé:

- **Printemps:** pose de la première pierre de l'extension de l'Hôpital de Nyon.
- **Été:** ouverture du Centre ambulatoire d'urologie financé par son Association de soutien.
- **Automne:** inauguration de l'Hôpital de Rolle avec la présence de Mme R. Ruiz, Conseillère d'État.
- **Hiver:** ouverture du Centre ambulatoire de pédiatrie financé par son Association de soutien.

Le GHOL a accueilli 8'059 patients pour des hospitalisations de deux jours ou plus en 2019, soit 0.6 % de moins qu'en 2018 (8'107 patients).

Le nombre de journées d'hospitalisation est passé de 49'467 en 2018 à 51'289 en 2019, soit + 3,7 %.

Le taux d'occupation du GHOL a été de 93,6 % pour les lits de soins aigus en 2019 (95,6 % en 2018) et de 99 % pour les lits de réhabilitation du Centre de pneumologie en 2019, malgré l'ouverture de lits supplémentaires en cours d'exercice (99.8 % en 2018).

La durée moyenne de séjour était de 5,9 jours pour les lits de soins aigus en 2019 (5,7 jours en 2018) et de 12,9 jours pour les lits de réhabilitation de pneumologie en 2019 (11,7 jours en 2018).

Le service des urgences a accueilli 30'560 patients en 2019 (29'558 patients en 2018), soit + 3,4 %. Le cap symbolique des 30'000 urgences a été franchi.

542 bébés ont vu le jour dans la maternité en 2019 (629 en 2018).

29'625 patients ont été pris en charge par le service de radiologie en 2019 (27'843 en 2018) soit + 6,4 %.

Les laboratoires d'analyses médicales ont satisfait 62'523 demandes en 2019 (62'701 demandes en 2018) soit un quasi statu quo.

Avec ses 972 collaboratrices et collaborateurs au 1^{er} janvier 2020, le GHOL est l'un des deux principaux employeurs du district de Nyon.

L'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale)

L'ARAS du district de Nyon est une association de Communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 Communes du district en sont membres.

L'ARAS a deux buts principaux:

1. L'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS).

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR) pour ce qui concerne la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) et aux Agences d'assurances sociales (AAS) pour le RAAS.

À relever que l'Agence d'assurances sociales de Nyon intègre également un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles. Cet organe est en charge d'examiner le droit et d'octroyer s'il y a lieu les prestations financières prévues par ce dispositif, dont le but est d'apporter un « coup de pouce » aux familles ayant un revenu qui ne permet pas de couvrir leurs charges (selon certaines normes).

Sur un plan comptable, l'année 2019 est dans la lignée des précédentes, avec une relative stabilité des demandes, une bonne maîtrise financière et des prestations délivrées de manière compétente et qualitative.

CENTRE SOCIAL REGIONAL (CSR)

Le CSR a pour mission de recevoir toute personne désirant une aide, une information ou un conseil et l'orienter, le cas échéant, vers les services compétents. Proposer un appui social, octroyer le Revenu d'Insertion (RI), soutenir les personnes en difficulté vers une réinsertion sociale ou professionnelle, constitue par ailleurs le cœur de son action.

5 habitants de notre Commune sont au bénéfice d'un revenu d'insertion (RI).

Agence d'Assurances Sociales (AAS)

Conformément au Règlement cantonal du 28 janvier 2004, les Agences d'assurances sociales (AAS) renseignent et orientent la population sur les questions qui concernent les assurances sociales et transmettent les demandes de prestations aux organismes compétents. L'AAS Nyon abrite également le Centre Régional de Décision (CRD), compétent pour rendre les décisions en matière de PC Familles.

Les Agences d'assurances sociales (AAS) de Nyon et Gland fonctionnent comme relais régionaux entre la population et les institutions suivantes :

- La Caisse Cantonale Vaudoise de compensation AVS – CCVD
- L'Office Vaudois de l'Assurance Maladie – OVAM
- L'Office de l'Assurance Invalidité – OAI VD

L'Agence d'assurances sociales de Nyon est également un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles ; elle est donc compétente pour réceptionner les demandes et rendre les décisions « PC Familles », ainsi que traiter les prestations liées à ce régime, comme par exemple le remboursement des frais médicaux ou de garde d'enfants.

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, GARDERIE, FAMILLES

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Au 31 décembre 2019 les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Boîte à Malices	Les Z'Eysinois	Tournicotty	Les P'tits Lézards
Matin	33%	70%	27%	52%
Mercredi matin (1P)	40%	-	-	-
Midi	96%	99%	98%	97%
Après-midi (1P-2P)	33%	40%	55%	64%
Soir	72%	90%	88%	85%

Le Repère accueille jusqu'à 15 enfants par jour, le taux d'occupation depuis la rentrée 2019 est de 68.5 %.

Le vendredi n'est pas du tout demandé par les parents, seuls 3 élèves de 7-8 P sont inscrits ce jour-là.

Accueil en Milieu Familial

Les accueillantes en milieu familial sont toujours gérées par la Ville de Nyon par le biais d'une convention.

La collaboration, tant avec la Ville de Nyon qu'avec la coordinatrice, est excellente.

17 accueillant-e-s sont agréés sur nos communes qui encadrent 116 enfants.

73 enfants sont d'âge préscolaire, et 43 sont accueillis pour du parascolaire.

Accueil collectif préscolaire (crèches)

Pour mémoire, le cadre de référence pour l'accueil collectif de jour préscolaire spécifie que les enfants doivent être pris en charge selon un taux d'encadrement éducatif global, soit : 1 personne encadrante présente pour 5 enfants présents, de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ou 24 mois (bébés) ; 1 personne encadrante présente pour 7 enfants présents âgés de 18 ou 24 à 30 ou 36 mois (trotteurs) ; 1 personne encadrante présente pour 10 enfants présents âgés de 30 ou 36 mois à l'âge d'entrée à l'école obligatoire (grands). Les équipes éducatives sont formées au minimum de 80 % de personnel diplômé.

Crèche de La Galiote à Eysins

La crèche dispose de 22 places, soit 5 bébés, 7 trotteurs et 10 grands.

Crèche Les Papillons à Crassier

La crèche dispose de 44 places, soit 10 bébés, 14 trotteurs et 20 grands.

Au 31 décembre 2019, les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Galiote	Les Papillons
Bébés	82%	84%
Trotteurs	83%	38%
Grands	83%	72%
Taux moyen	83%	64%

Les devoirs surveillés

Devoirs Surveillés	Nombres de contrats	
	01.01.2019 30.06.2019	01.09.2019 31.12.2019
1P-6P	50	49
7P-8P	13	33
Total	63	82

INSTRUCTION PUBLIQUE

Etablissement scolaire Elisabeth de Portes

Nous avons une bonne collaboration avec la direction de l'Etablissement scolaire Elisabeth de Portes (ESEP) par des contacts réguliers entre le directeur Monsiuer Philippe Ducommun-dit-Boudry et le Syndic.

Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (A.E.E)

Le Conseil intercommunal s'est réuni 3 fois.

Le Comité de Direction (CoDir) s'est réuni 12 fois.

Les membres du CoDir ont consacré environ 1'260 heures à la gestion de l'association.

Madame Joëlle Henry a été engagée au mois de janvier au poste de secrétaire du Comité de Direction.

Principales décisions :

Une nouvelle signalétique, modifiant tous les logos a été mise en place.

La politique tarifaire a été révisée en déplaçant le rabais fratrie.

Le Dr Péry a adressé sa démission le 10 décembre 2019 avec effet au 30 juin 2020.

Les préavis suivants ont été adoptés, respectivement amendés ou refusés :

- N° 12 – Bibliothèque-Médiathèque scolaire et publique
Préavis amendé, partie bibliothèque publique refusée, partie déménagement approuvée.
Préavis clôturé
- N° 13 – Comptes 2018
Préavis adopté tel que présenté
- N° 14 – Espace vivant
Préavis amendé avec un délai de 3 ans pour la réunion des fonds
- N° 15 – Budget 2020
Préavis adopté tel que présenté

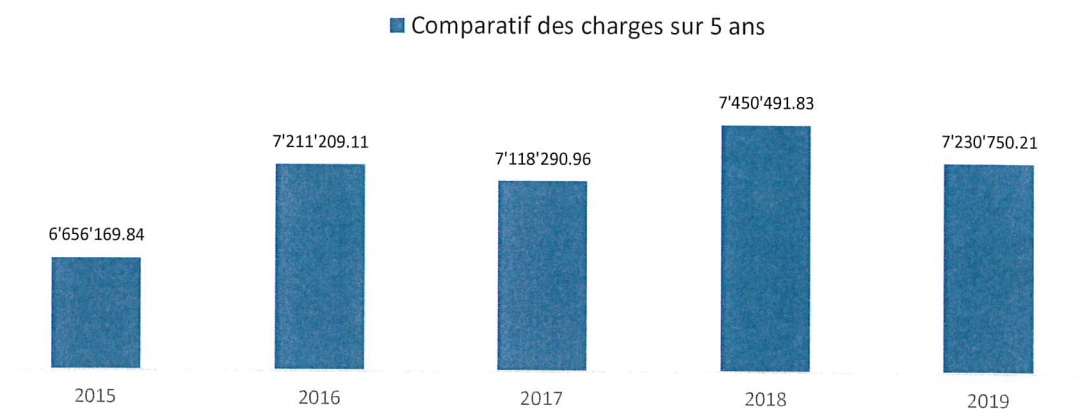
Comptes 2019

Total des charges comparatives :

Global

Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
CHF 7'230'750.21	CHF 8'380'951.-	CHF 7'450'491.83

Les comptes 2019 présentent un total de charges, à répartir selon l'article 26 de nos statuts, de CHF 7'230'750.21.

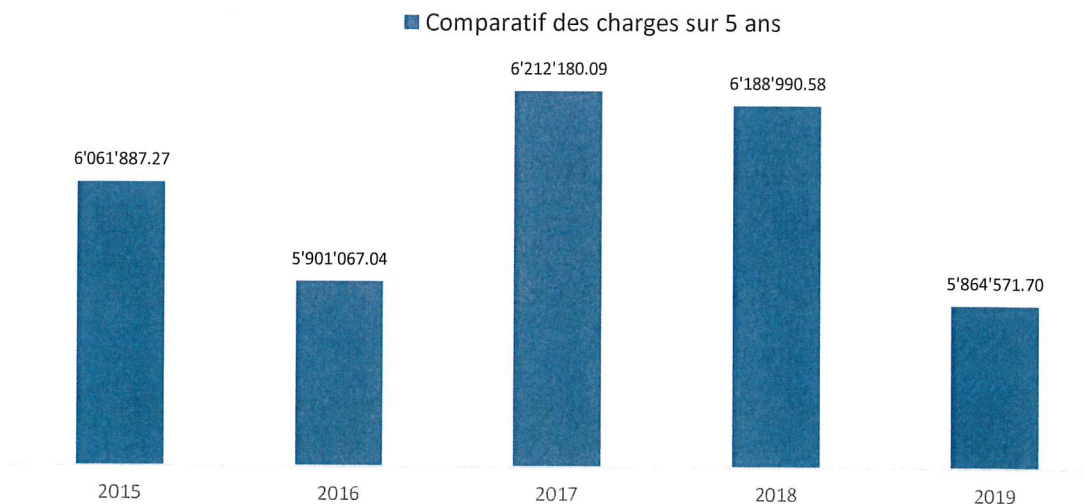


Scolaire

Total des charges comparatives :

Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
CHF 5'864'571.70	CHF 6'215'115.-	CHF 6'188'990.58

Les comptes scolaires 2019 présentent un total de charges, à répartir selon l'article 26 de nos statuts, de CHF 5'864'571.70.

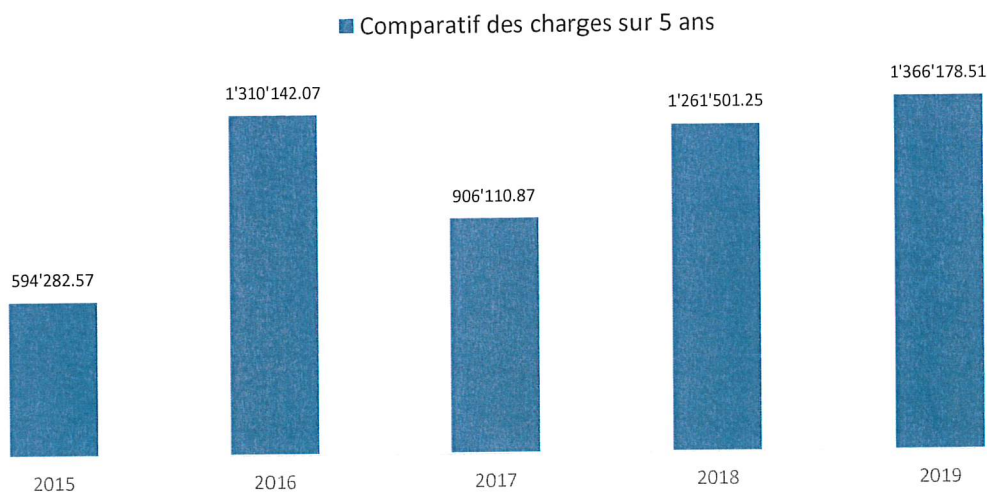


Réseau Asse & Boiron

Total des charges comparatives :

Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
CHF 1'366'178.51	CHF 2'165'836.-	CHF 1'261'501.25

Les comptes réseau 2019 présentent un total de charges, à répartir selon l'article 26 de nos statuts, de CHF 1'366'178.51.



Le Conseil d'Etablissement (CET)

Le Conseil d'Etablissement de l'Etablissement Scolaire E. de Portes est placé sous la responsabilité de l'AEE. Il est actif depuis la rentrée scolaire 2011-2012.

Il se compose de quatre groupes de quatre personnes représentant, à parts égales :

- les autorités communales ou intercommunales ; l'un de ses membres en assume la présidence ;
- les parents d'élèves fréquentant l'ESEP ;
- les représentants des sociétés locales organisant des activités pour les enfants en âge de scolarité ;
- les représentants des professionnels actifs au sein de l'ESEP, plus un représentant de l'APE, ainsi qu'un travailleur social.

AIAB (Association Intercommunale Asse et Boiron)

La commune est membre de l'Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB) depuis sa fondation en 2008. Cette association gère les bâtiments du collège primaire et secondaire de Borex-Crassier (CSBC) ainsi que la piscine intercommunale à Chésereux, immeubles dont elle est propriétaire.

Réuni en assemblée à 3 reprises en 2019, les 27 mars, 26 juin et 19 septembre, le Conseil intercommunal de l'AIAB a notamment débattu et adopté les objets suivants :

Préavis 01-2019	Exercice 2018 - rapport de gestion et comptes de l'association.
Préavis 02-2019	Demande d'un crédit de CHF 28'000.- destiné à financer la sonorisation des locaux et aménagements sportifs (salle de gym et terrains extérieurs). Préavis bouclé : Le montant final des travaux s'élevant à CHF 31'127.05, un montant de CHF 26'276.30 a été prélevé sur le fonds de renouvellement et des rénovation des bâtiments AIAB.
Préavis 03-2019	Demande d'un crédit de CHF 43'300.- destiné à financer les aménagements suivants : éclairage extérieur et extension de l'abri à vélos. Préavis bouclé : Le montant final des travaux exécutés s'élève à CHF 17'898.65. En effet, la second partie des travaux projetés, à savoir l'extension de l'abri à vélo n'a pas été réalisée.
Préavis 04-2019	Demande d'un crédit de CHF 300'000.- destiné à financer le réaménagement de l'ancienne bibliothèque du bâtiment C, de l'infirmerie et de la salle de réunion du bâtiment A.
Préavis d'investissement 05-2019	Collège primaire et secondaire de Borex-Crassier (CSBC) : construction d'un restaurant et d'une bibliothèque / médiathèque scolaire sur la parcelle n° 128 de la commune de Crassier et demande d'un crédit complémentaire de CHF 966'138.64 destiné à financer les travaux de construction du bâtiment. Ce préavis fait suite au dépassement des montants accordés dans les préavis d'investissement 03/2015 et 03/2016 pour l'étude et la construction de ce bâtiment. Le coût final des travaux s'élève à CHF 9'900'138.64.
Préavis 06-2019	Collège primaire et secondaire de Borex-Crassier (CSBC) : budget de fonctionnement 2020. Rapport de la commission de gestion-finances et de la commission des travaux.

Au vu des réponses négatives reçues de la part des communes Asse et Boiron, dans son courrier du 30 septembre 2019, l'AIAB a débouté la commune de Gingins concernant sa demande de participation financière pour le réaménagement du complexe sportif de Gingins (part de financement de l'AIAB dans le projet estimé à CHF 3'000'000.-),

Les comptes 2019 de l'association présentent un total de charges à répartir de CHF 873'872.40 contre CHF 802'908.60 en 2018; la part à charge de Crassier, s'élevant à CHF 117'147.80 (CHF 107'634.60 en 2018).

A noter que l'amortissement obligatoire du patrimoine administratif se monte à CHF 1'669'238.64 pour 2019.

Au bilan au 31.12.2019, l'actif de l'association intercommunale est de CHF 35'627'512.88 (CHF 36'479'023.21 au 31.12.2018)

SADEC (Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte)

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

La SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets du 5 septembre 2006, pour le périmètre de gestion de « La Côte ».

SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du Pied du Jura.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de SADEC SA est composé de neuf membres. Ses membres sont nommés pour une durée correspondant à la durée d'une législature communale. Font partie de droit du Conseil d'administration :

- un administrateur représentant la Commune de Nyon ;
- un administrateur représentant la Commune de Gland.

Ces deux administrateurs sont proposés par les Municipalités des communes concernées. Les sept autres administrateurs sont élus par les Assemblées des Syndics des districts de Nyon (5 administrateurs) et de Morges (2 administrateurs). Ils ne doivent cependant ni faire partie des autorités communales de Nyon ni de celles de Gland.

Il s'est réuni à 7 reprises en séances ordinaires pour traiter des dossiers stratégiques de la société. Deux Assemblées générales ont été convoquées pour présenter et faire valider les projets conduits par SADEC :

- le 20 juin 2019 à Perroy pour l'approbation des comptes 2018 ;
- le 24 octobre 2019 à Marchissy pour la présentation du budget 2020.

Concept harmonisé de la taxe au sac

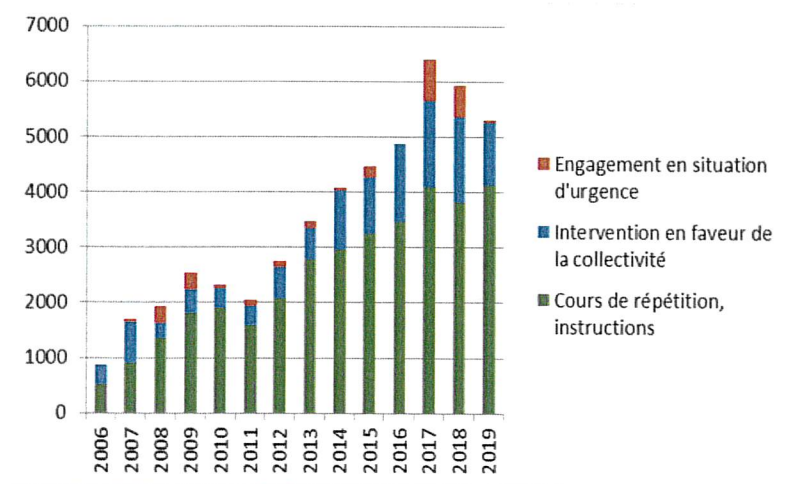
Un total de 12'900 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en sacs taxés au cours de l'exercice 2019. Par rapport à l'année 2018 (13'223 tonnes), la baisse du tonnage est de 2,44% pour l'ensemble des communes concernées du périmètre, alors que la population a augmenté d'environ 1,7%. Lorsque l'on observe les chiffres de la production annuelle d'ordures ménagères par habitant, on constate une baisse sensible et régulière, ce qui est réjouissant.

Ramassage des ordures ménagères (sacs taxés) pour Crassier

Le ramassage des ordures ménagères est effectué les lundis matin. En 2019, les ordures ménagères collectées sur notre commune, représentant un total de 136 tonnes, réparti en : ordures ménagères 133 tonnes et déchets communaux 3 tonnes, ont été acheminées à l'Usine Tridel à Lausanne.

ORPC (organisation régionale de la protection civile)

En 2019, 5'300 jours de service ont été effectués au sein de l'ORPC Nyon, soit une diminution de 10% par rapport à l'année précédente. Quelques 1'500 jours ont été effectués pour des engagements au profit de tiers et 31 jours d'engagement en situation d'urgence alors que 3'769 jours ont été effectués pour les cours de répétition.



Le Conseil intercommunal s’est réuni 2 fois, les 27 mars et 28 août 2019. Il a approuvé les préavis suivants :

- Préavis 1-2019 – Comptes 2018 et rapport de gestion exercice 2018
- Préavis 2-2019 – Budget 2020

Préavis bouclés en 2019 : Préavis 2-2018 – Transformation du Centre d’Engagement de Prangins, phase 2

Eléments financiers	2017	2018	2019
Nombre de jours de service	6'395 jours	5'910 jours	5'300 jours
Frais annuels des cours	CHF 369'520.-	CHF 342'965.-	CHF 339'633.-
Subventions	CHF 158'970.-	CHF 142'920.-	CHF 113'040.-
Facturation des engagements	CHF 224'492.-	CHF 119'409.-	CHF 201'689.-
Nombre de promus (gradés)	26	26	16

Clinique dentaire

La clinique scolaire itinérante permet un dépistage sur l’ensemble des enfants scolarisés et offre également un service de soins refacturé aux parents.

ACP (Association couvert à plaquettes)

Notre commune n’est plus membre de l’ACP depuis le 31 décembre 2019.

INFORMATION SUR:

Parcs et promenades

La place de jeux centrale connaît toujours un énorme succès, vu son emplacement et son cadre. Bien sûr, elle engendre son lot de nuisances (bruit et propreté), que des contrôles du service de surveillance n’élimineront pas tous.

La place de sports de l'AIAB jouit d'un succès magnifique. Là aussi, une surveillance du site s'est révélée indispensable.

Rien à signaler, si ce n'est que depuis 2019, la commune est déclarée « sans pesticides ». La Municipalité applique ainsi la législation et répond à un souci souvent exprimé des habitants. Une petite débroussailleuse remplace les produits chimiques, mais il faut s'habituer à voir quelques herbes folles ici ou là; adventice certes, mais contribuant à la biodiversité.

Déchetterie

Beaucoup nous envient la déchetterie !

Parce qu'elle est fonctionnelle mais aussi parce qu'une ouverture quatre fois par semaine à des horaires différents est un véritable service aux habitants.

Parce que l'on peut y déposer quasiment tout, ou à peu près, pour autant que les déchets soient bien triés. Notamment la benne des déchets inertes, qui ne doit en aucun cas contenir du plastique. Si la benne contient d'autres déchets que ceux qui peuvent être mis en décharge inerte, elle sera retriée aux frais des contribuables!

Le fait d'accepter les plastiques de moins de 60 cm est aussi apprécié. Même si la récupération des plastiques n'est pas encore au point (il y en a tellement de sortes !) le fait d'utiliser une benne avec compacteur permet des économies de transport.

Mais, et c'est le revers de la médaille, les plastiques récupérés à la déchetterie ne remplissent pas des sacs taxés, faisant ainsi diminuer la rétrocession au sac versée par la SADEC et augmenter la taxe communale d'évacuation des déchets!

Les entreprises industrielles ou agricoles ne peuvent évacuer leurs déchets spécifiques à la déchetterie: aussi, le carreleur ne peut y amener ses catelles défraîchies, ni le garagiste les portes de véhicules accidentés, ni l'électricien ses câbles électriques, ni l'agriculteur ses plastiques de balle ronde ! Ces entreprises ont toutes un contrat avec une maison de transport pour évacuer leurs déchets industriels. Ces contrats sont présentés à la Municipalité. Mais ces entreprises ont le droit d'accéder à la déchetterie, y compris avec leur véhicule professionnel, pour évacuer, comme tout habitant de Crassier, ses déchets privés, tel que verres, papiers, cartons, gazon, etc.

Sécurité

Durant l'année écoulée, la Municipalité a eu maille à partir avec un groupe de jeunes dont l'incivilité (tapage nocturne, abandon de déchets, etc.) provoque l'agacement et l'ire de nos concitoyennes et concitoyens. La Municipalité a pris toutes dispositions pour à la fois réprimer ces comportements répréhensibles et maintenir toutefois un dialogue avec ces jeunes, pour la plupart nés au village.

La Municipalité reste en contact avec la gendarmerie et son service de prévention, ainsi qu'avec l'assistante sociale de proximité.

Elle rappelle enfin qu'en cas de désordre avéré, le bon réflexe est de composer le 117.

Police des constructions

Permis de construire délivrés en 2019 (enquête publique, dispensé, autorisation municipale):

11 permis de construire, dont 4 enquête publique (STI) – 13 dispensés d'enquête publique (72d RLATC), 9 autorisations municipales – 8 permis d'habiter ou d'utiliser.

Nous travaillons toujours avec le Service Technique Intercommunal (STI) qui regroupe 35 communes au moyen d'une convention datant de 1989. Dirigé par M. Thierry Genoud, architecte, le STI est chargé du contrôle, du respect des dispositions légales, de l'examen et du suivi des dossiers de construction. Il facilite ainsi la tâche des municipalités et des prises de décisions qui leur incombent.

Routes

Le plan d'investissement de la législature en cours prévoit le renouvellement des tapis par tranche annuelle de CHF 100'000,--. C'est dans ce cadre qu'ont été refaits le chemin des Vuattes (suite à l'ouverture de la nouvelle déchetterie) et le chemin des Artisans.

Mais vu la nécessité de faire des économies sur les investissements qui ne procurent pas de rendements directs, les travaux sur les autres tronçons sont reportés à des années plus faciles. Il n'y a en fait aucune urgence: les « limaces » du bitume ont été colmatées sur la route de l'Ancienne scierie et il serait dommage d'effectuer des travaux sur la route de Nyon avant de procéder à la réalisation du projet de l'Ancienne gare qui a été présenté au Conseil communal au printemps 2019.

La réfection par colmatage de la place du Lien, du chemin du Lévrioux, du chemin de Montelly, du chemin de Marly et de la place devant La Nau a été effectuée.

Eau sous pression ESP et compteurs

Depuis 1^{er} janvier 2016, les SITSE (Services industriels de Terre Sainte et Environs) ont repris entièrement le réseau ESP après celui des EC et EU.

Eaux claires et usées EC + EU

Certains citoyens se sont étonnés de l'augmentation des tarifs. A ceux-ci, nous disons :

- depuis longtemps, le prix de l'eau à Crassier était un des plus bas de la région,
- les investissements très importants qui attendaient la commune en cas de conservation du réseau auraient inmanquablement eu une incidence sur le prix de l'eau,
- comme pour l'énergie, l'eau la meilleure marché est celle que nous ne consommons pas !

Bâtiments communaux

Tous les bâtiments communaux sont régulièrement entretenus. Ils sont en bon état.

Ancienne gare: suite à l'adoption par le Conseil communal en date du 17 mai 2018 du préavis No 13/2018 concernant la restauration de l'Ancienne gare et la construction d'un pavillon commercial et d'un immeuble locatif, les travaux ont pu commencer le 2 mai 2019.

Il a fallu déjà quelques semaines pour effectuer les déviations des eaux claires et eaux usées. A ce propos, il faut rappeler que les travaux étaient à la charge de la Commune, même si en définitive il s'agit d'une amélioration pour les SITSE. Mais, entre 2014 et 2018, l'ensemble du réseau a été transmis aux SITSE, qui, logiquement, aurait envoyé une facture pour plus de CHF 100'000,-- de taxes de raccordement. Une négociation serrée avec notre partenaire a permis de supprimer cette facture logique pour une partie, scandaleuse pour l'autre.

Pendant les travaux, on a aussi pu constater que l'écoulement des eaux claires de l'immeuble voisin se faisait sur notre parcelle sans servitude de conduites. Là aussi, une négociation avec la copropriété voisine a permis d'aplanir le différend.

Soulignons enfin la difficulté de ce chantier en bordure de route à fort trafic, sans dégagement où placer la grue qui a dû être posée dans l'immeuble en construction ! Le chantier progresse bien et sauf gros problème météorologique ou autres, les bâtiments seront fonctionnels au printemps 2021.

En décembre, il a fallu prendre deux décisions urgentes que nous vous présenterons au prochain Conseil.

- Le renforcement des fondations au nord du bâtiment de l'Ancienne gare exigeait une creuse le long de la façade. Nous en avons profité pour excaver jusqu'à la limite de propriété, créant ainsi un local supplémentaire au sous-sol. Ce local sera mis à disposition contre un loyer mensuel.
- Le futur locataire a demandé que certaines fenêtres soient transformées en vitrines dans le local commercial du nouveau bâtiment. Ces modifications ont fait l'objet d'une enquête et n'ont engendré aucune opposition. Ces frais de modification seront amortis et reportés sur le loyer prévu pour le locataire.

Cimetière intercommunal

Une fontaine, une prairie fleurie, un joli pavé rendent ce lieu plus serein. Le jardin du souvenir complète les possibilités d'inhumation: tombe à la ligne, tombe cinéraire, colombarium et cendrier.

Paroisse protestante de la Dôle – Temple de Crassier

La Paroisse de la Dôle s'est réunie en assemblée paroissiale 2 fois en 2019, le 07 avril et le 24 novembre. Les sujets principaux suivants ont été traités :

- Présentation et adoption des comptes 2018 : leur résultat présente un excédent de dépenses de CHF 10'550.-
- Présentation du nouveau pasteur M. Etienne Guilloud, originaire de Givrins, remplaçant de M. Christian Heyraud.
- Situation générale concernant le temple de Crassier, devis pour travaux en prévision.
- Présentation et adoption du budget 2020.

Lors de l'assemblée des Syndics Asse et Boiron du 31 octobre 2018, sur proposition de Mme Claude Hibbert Pirl, Syndique de Gingins, la Municipalité a accepté la proposition d'avenant de la Paroisse de la Dôle de 2003, soit de modifier la convention sur la répartition des frais liés aux lieux de cultes et à la vie paroissiale de la Paroisse de la Dôle, par un avenant stipulant que les coûts et frais de la Paroisse seront répartis au nombre d'habitants et non au nombre de protestants, bien plus représentatif de la réalité.

La Paroisse de la Dôle, dans son courrier du 1^{er} juin 2019, a informé qu'elle augmentait le tarif accordé aux sacristains, soit CHF 80.- par intervention. Le montant alloué jusqu'alors était de CHF 50.-.

Bœuf Rouge

Depuis novembre 2016, deux jeunes ont repris l'exploitation du Bœuf Rouge.

Notre établissement connaît enfin le succès et les soucis du Bœuf Rouge sont, espérons-le, définitivement, derrière nous.

Ancienne scierie

Les différentes salles mises à disposition du public ou des sociétés sont toujours très prisées. La crèche « Les Papillons » a remplacé l'école enfantine, au grand dam des parents d'enfants d'âge préscolaire, mais à la satisfaction des parents de tous jeunes enfants !

L'AEE occupe désormais les locaux administratifs faisant de Crassier le centre scolaire d'Asse et Boiron !

Personnel communal

Pas de changement au sein de notre équipe communale en 2019 qui est formée de 3 personnes dans le secteur administratif représentant un taux d'occupation de 1,8 EPT, soit : Mme Brigitte Isabettini, secrétaire municipale, Mme Claire Schenkel, secrétaire adjointe et M. Marc-Henri Berlie, préposé au Contrôle de l'habitant – Office de la population et bourse communale.

Un employé communal à 100 %, M. Christophe Henzen et une concierge à 50 %, Mme Nena Petrovic.

Contrôle de l'habitant et Police des étrangers

Population au 31.12	
Résidence principale : 1173	Résidence secondaire : 5
Suisses : 894	Etrangers : 279
Arrivées : 90	Départs : 99
Naissances : 8	Décès : 2
Prestations	
Cartes d'identité : 12	Permis de séjour : 137

Greffé municipal

Ce sont plus de 1430 courriers (mails/lettres) qui ont été envoyés par notre secrétariat communal en 2019.

Règlements communaux

- Le règlement de police a été adopté par le Conseil communal de Crassier le 20 juin 2019 et par le Département des institutions et de la sécurité en date du 23 août 2019.
- Le règlement sur les décès, les sépultures et le cimetière intercommunal de Borex et Crassier a été adopté par le Conseil communal de Borex le 09 décembre 2019 et par le Conseil communal de Crassier le 12 décembre 2019.

Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2019

- 3 dossiers de demande de naturalisation ont été déposés (9 candidatures).
- 19 candidats ont obtenu la naturalisation.

Selon la loi sur la protection des données nous ne pouvons pas divulguer le nom des personnes concernées.

Nos aînés

Nos aînés		
Nom	Prénom	Date naissance
MELLY	Gisèle	06.11.1924
BOLAY	Marie	10.11.1929
VULLIET	Pierre	07.04.1930
VULLIET-TITOTTO	Pia Régina	18.11.1930
DE LORIOL	Jean-Pierre	25.01.1931
BERLIE	André	03.04.1931
FREI	Robert	17.07.1931
D'ERAMO	Guido	18.04.1932
SCHRÖDER	Théo	05.12.1932
GROSJEAN	Gisèle	20.03.1933
LAUBER	Catherine	25.10.1933
DE LORIOL	Mary	30.03.1934
GAILLET	Gilbert	17.11.1934

Nous souhaitons la bienvenue à:

Naissances		
Nom	Prénom	Date naissance
BONI SALZBURGER	Max	27.01.2019
TRUFFER	Aurélie	29.01.2019
BERTINELLI	Matteo	02.03.2019
HAUSSER	Nadia	14.07.2019
HUMAIR	Ethan	07.08.2019
MARTA BETTINA	Thomas	16.09.2019
ROSSIER	Soheil	24.09.2019
BADAN	Johan	24.11.2019

Manifestations principales de la vie associative

Cérémonie des vœux de l'An nouveau
Brûlage des sapins
Lan Party
Soirées de gym
Vide-grenier
Sortie des Anciens
Commémoration des 100 ans du Traité de Versailles
Fête de la Bière
Fête Nationale – Borex/Crassier
Course pédestre Assé et Boiron
Halloween

St. Nicolas
Veillée de Noël

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- **dans** sa séance du 8 septembre 2020
- **vu** le préavis municipal N° 24/2020 – août 2020 – Rapport de gestion et comptes, exercice 2019,
- **ouï** le rapport de la commission de gestion,
- **considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE.

1. **d'approuver** le préavis 24/2020 – août 2020 – Rapport de gestion et comptes, exercice 2019,
2. **d'approuver** les comptes de l'exercice 2019 tels que présentés,
3. **de donner décharge** à la Municipalité et au Boursier de Crassier de leur gestion pour l'exercice 2019.



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 5 août 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic: S. Melly La Secrétaire: B. Isabettini

Annexes :

Comptes et bilan 2019
Rapport de la fiduciaire
Plan des dépenses d'investissement

Art. 44/Règlement Conseil communal: *La Municipalité est informée de la date des séances de toute commission Délégué municipal à convoquer: M. S. Melly, Syndic et le Boursier M. M.-H. Berlie.*